Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20261104-DEL_07_04112026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 11 2026
Date de la convocation : 23 octobre 2026 **Date d'affichage de la convocation** :23 octobre 2026	L'an deux mil vingt-six, le mercredi 04 novembre 2026 à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir**	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; M. Alexandre MORDELET ; Mme Edith MERRANT ; M. Gwénaël MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ; M. THOMAS LOUVET ABSENT : Mme Émilie JOUAN (pouvoir à Mme Isabelle TATON) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexandre MORDELET

N°07-04112026 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE SBAA, LA COMMUNE DE LANFAINS ET L'ASSOCIATION VERT LE JARDIN POUR L'ORGANISATION D'UNE PRESTATION (ATELIER CUISINE) AUPRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS.

Exposé par M. Le Maire

L'association Vert Le Jardin, en collaboration avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, organise un atelier culinaire intitulé *« Fais ta limonade »* le mercredi 18 novembre en après-midi. Destiné au Conseil Municipal des Enfants, cet atelier est limité à quinze participants. Une convention tripartite, impliquant SBAA, l'association et la commune, devra être signée afin de préciser les engagements de chaque partie. Par ailleurs, SBAA prendra en charge l'intégralité des coûts, s'élevant à 375 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention

Fait et délibéré le 04 novembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David TOLLEMER